

**Rapport de l'équipe « risques émergents » de Lloyd
Champs électromagnétiques des téléphones mobiles: développements récents
Novembre 2010, version 2.0
(VF)**

<https://www.lloyds.com/news-and-risk-insight/risk-reports/library/technology/emf>

<https://www.lloyds.com/~media/lloyds/reports/emerging-risk-reports/emf-final-november-2010.pdf> et [ici](#)

Résumé

Ce document examine si l'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) résultant de l'utilisation du téléphone mobile peut causer des problèmes de santé et l'impact que cela pourrait avoir sur le secteur des assurances.

Les principales conclusions du rapport sont les suivantes:

1 L'Organisation mondiale de la santé recommande une approche de précaution.

Bien que l'OMS et l'Union européenne estiment qu'il n'existe actuellement aucune preuve concluante des effets néfastes des CEM, ils estiment que la lente apparition d'impacts sur la santé signifie que les organismes gouvernementaux devraient imposer des limites d'exposition, comme recommandé par la Commission internationale pour la protection des déchets non ionisants. Protection contre les radiations. Ils recommandent également des études à plus long terme avec des personnes exposées depuis plus de dix ans et avec celles exposées à des niveaux plus élevés.

2 La majorité des études épidémiologiques ne montrent aucun risque accru de cancer du cerveau.

La plupart des nouvelles études scientifiques sur les effets des CEM sur la santé se concentrent sur l'éventuelle augmentation du risque de cancer du cerveau. Bien que la majorité d'entre eux ne trouvent pas de risque accru, ils concluent que les longues périodes de latence (temps entre l'exposition et l'apparition de la maladie) de certains cancers signifient que des études à plus long terme sont nécessaires avant que tout risque puisse être exclu. Deux études ont montré un risque accru de certains types de cancer du cerveau, mais la méthodologie de ces études pose des problèmes. Aucune étude in vivo (expériences sur des animaux de laboratoire) ni in vitro (expériences sur des cultures de cellules) ne prouve que l'exposition aux CEM peut entraîner une augmentation du risque de cancer.

3 Aucune preuve concluante d'autres problèmes médicaux n'a encore été démontrée.

D'autres problèmes de santé potentiels résultant d'une exposition aux CEM incluent des symptômes auto-déclarés tels que des maux de tête et des vertiges, des effets sur le système nerveux et des effets sur la reproduction et le développement. Jusqu'à présent, il n'y a aucune preuve concluante pour soutenir la théorie selon laquelle les champs électromagnétiques sont à l'origine de l'un de ces problèmes.

4. Des recherches supplémentaires doivent être menées sur les effets de l'exposition sur les enfants.

Il est très difficile de tirer des conclusions sur les effets sur les enfants d'études sur des adultes. Certaines données montrent qu'en raison de différences physiologiques, les enfants sont exposés à des expositions supérieures aux limites recommandées. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour éliminer les risques dans ce domaine.

5 Les affaires judiciaires à ce jour sont favorables à l'industrie du téléphone mobile.

Dans l'affaire Newman contre Motorola (2002), le juge a rejeté le témoignage de la plaignante, selon lequel les champs électromagnétiques étaient à l'origine du cancer du cerveau, au motif qu'il n'était généralement pas accepté par la communauté scientifique et qu'il existait des défauts de rappel dans les études. Dans Murray contre Motorola (2009), le juge a déclaré que les plaignants ne pouvaient pas réclamer des dommages causés par des téléphones mobiles conformes à la législation américaine. Cependant, l'affaire est en cours, alléguant que les défenseurs ont fixé les résultats de leurs tests d'exposition et ont supprimé des informations.

6 cas de CEM pourraient être plus complexes que les réclamations liées à l'amiante.

Des problèmes similaires se poseraient, tels que la définition d'une blessure donnant lieu à une action, les déclencheurs de politique et la répartition des responsabilités. Ce dernier serait encore plus difficile que les cas d'amiante puisque, dans 70% à 80% des cas, le mésothéliome est provoqué par une exposition à l'amiante, alors que le cancer du cerveau survient dans bien plus de cas sans exposition aux CEM.

[...]

Conclusions

La grande majorité des preuves scientifiques montrent que l'exposition aux CEM des téléphones mobiles ne provoque pas de cancer, à l'exception des expositions sur dix ans où il existe des indications d'un risque accru de certains types de cancer du cerveau, à savoir les neurinomes acoustiques et des gliomes. De même, d'autres problèmes de santé, tels que les symptômes auto-déclarés, ne semblent pas être causés par EMF. Cependant, le manque de données à long terme associé à la longue latence périodes de nombreux cancers signifie que de nouvelles études à long terme sont nécessaires pour confirmer qu'il existe aucun risque pour la santé lié à une faible exposition à long terme aux CEM

En ce qui concerne les implications pour l'assurance, selon les preuves scientifiques actuelles, il est peu probable que les assureurs soient tenus responsables de l'indemnisation des dommages corporels résultant des politiques de responsabilité produits. Cependant, comme l'a montré l'amiante, de nouveaux développements scientifiques associés à un petit nombre d'affaires judiciaires clés peut changer la situation très rapidement.

Lloyd's emerging risks team report
Electro-magnetic fields from mobile phones : recent developments
November 2010, version 2.0
(VO)

<https://www.lloyds.com/news-and-risk-insight/risk-reports/library/technology/emf>
<https://www.lloyds.com/~media/lloyds/reports/emerging-risk-reports/emf-final-november-2010.pdf> et [ici](#)

Executive Summary

This paper considers whether exposure to electromagnetic fields (EMF) from mobile phone use can cause health problems and the impact this could have on the insurance industry.

The main conclusions of the report are:

1 The World Health Organisation recommends a precautionary approach.

Despite the view of the WHO and the European Union that there is at present no conclusive evidence of adverse effects caused by EMF they believe the slow emergence of health impacts means that governmental bodies should impose exposure limits as recommended by the International Commission for Non-Ionising Radiation Protection. They also recommend longer term studies with people exposed for over ten years and with those exposed to higher levels.

2 The majority of epidemiological studies show no increased risk of brain cancer.

Most new scientific research studies into the health effects of EMF focuses on the possible increased risk of brain cancer. Although the majority find no increased risk they conclude that the long latency periods (time between exposure and the appearance of the disease) of some cancers mean that more long-term studies are needed before any risk can be ruled out. Two studies have shown an increased risk of certain types of brain cancer but there are problems associated with the methodology of these studies. Neither in vivo (experiments on laboratory animals) nor in vitro (experiments on cell cultures) studies provide evidence that exposure to EMF can cause an increase in cancer risk.

3 No conclusive evidence of other medical issues has yet been demonstrated.

Other potential health issues resulting from exposure to EMF include self-reported symptoms such as headaches and dizziness, nervous system effects and impacts on reproduction and development. So far there is no conclusive evidence to support the theory that EMF causes any of these problems.

4. More research needs to be conducted on how exposure affects children.

It is very difficult to make conclusions about the affects on children from studies on adults. There is some evidence showing that due to physiological differences children are actually subject to exposures higher than the recommended limits. Further research is needed to rule out risks in this area.

5 Legal cases to date favour the mobile phone industry.

In *Newman v Motorola* (2002) the judge rejected the plaintiffs' expert witness' evidence that EMF causes brain cancer on the grounds that it was generally not widely accepted by the scientific community, and that there were flaws with recall bias in the studies. In *Murray v Motorola* (2009) the judge ruled that plaintiffs are not able to claim for damage caused by mobile phones which conform to US legislation. However, the case is proceeding alleging the defendants have fixed the results of their exposure tests and have suppressed information.

6 EMF cases could be more complex than asbestos claims.

Similar issues would occur such as the definition of an actionable injury, policy triggers and apportioning liability. The latter would be even more difficult than asbestos cases since in 70% to 80% of cases mesothelioma is caused by exposure to asbestos, whereas brain cancer arises in many more cases where there has been no exposure to EMF.

[...]

Conclusions

The large bulk of scientific evidence shows that exposure to EMF from mobile phones does not cause cancer, with the exception of exposure over ten years where there are some indications of an increased risk of certain types of brain cancer, namely acoustic neuromas and gliomas. Similarly, other health problems, such as self-reported symptoms do not seem to be caused by EMF. However, the lack of long-term data coupled with the long latency periods of many cancers means that further long-term studies are needed to confirm there is no health risk from long-term low EMF exposure.

With regards to the implication to insurance, as the current scientific evidence stands, it is unlikely that insurers will be liable for compensation for bodily injury on product liability policies. However, as asbestos has shown, new scientific developments coupled with a small number of key legal cases can change the situation very rapidly.